

ARRÊTÉ N° 2026 – 32

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COLLEGES DES ETUDIANTS

La Directrice de l'Institut d'études politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 719 à D. 719-40 et D. 741-9 à D. 741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'arrêté 2026-25 relatif à la composition du comité électoral consultatif ;
Vu l'arrêté 2026-26 (modificatif) relatif à l'organisation et organisation des élections des représentants étudiants au Conseil d'administration ;
Vu l'arrêté 2026-30 relatif à la composition du bureau de vote ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;
Vu le règlement intérieur ;

ARRÊTE

Article 1 : Composition des collèges des représentants étudiants au Conseil d'administration

Collège 1 :

Solidarités	Quentin Gimbert
Solidarités	Mila Gaston-Ménenger
Solidarités	Jules Lamotte
Solidarités	Narimene Brighli

Collège 2 :

Solidarités	Alice Szelag
Solidarités	Basile Lenglard-Leconte
Solidarités	Manon Sebah
Solidarités	Nathan Souyri
Solidarités	Candice Deroubaix

Article 2 : La durée du mandat des représentants des étudiants élus est d'un an.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 septembre 2026,

Alessia LEFÉBURE,
Directrice

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 30/09/2026

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 01/10/2026

